

passait, de 157 en 1900, et de 168 en 1905, à 326 en 1911, et à plus de 400 en 1914.

Or il importe de le noter soigneusement, le nombre des licences ne peut pas diminuer sans que le public le veuille, puisqu', soit que les licences soient abolies ou diminuées par le vote favorable des électeurs municipaux — ce à quoi la loi pourvoit en ce pays — soit que l'initiative en soit prise par les conseils municipaux eux-mêmes élus par le peuple — très souvent sur cette question de licences —, c'est toujours le suffrage des citoyens qui est la cause directe et certaine de cette diminution. Dans un grand nombre de municipalités — à peu près 800 sur 1100, la prohibition totale des boissons enivrantes est en vigueur, de par la volonté des citoyens.

CONCLUSION.

Dans ce mémoire je n'ai fait que donner un aperçu sommaire du mouvement antialcoolique dans la Province de Québec, et de la part qu'y ont eue les Franciscains. Entrer dans les détails de la croisade, noter les incidents de la lutte, et marquer les phases ou les aspects, tel n'était pas mon dessein. Cependant, la bibliographie jointe au présent *Aperçu* contient des notes nombreuses qui feront connaître plusieurs de ces détails et divers incidents et aspects de la participation franciscaine à la croisade antialcoolique. Ces notes, si je ne m'abuse, ne manqueront pas d'intérêt à ce point de vue.